

Honoraires de location

APPARTEMENT (location nues ou meublées)

- Honoraire d'entremise et de négociation : 5€ TTC par m² de la surface habitable à la charge exclusive du bailleur.
- Honoraire de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : 24€ TTC par m² de la surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur.
- Avenant au bail pour changement de colocataire ou autre : 10€ TTC par m² à la charge du colocataire entrant ou locataire demandant l'avenant.
- Honoraire des réalisations de l'état des lieux d'entrées : 6€ TTC par m² de la surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur.

BOUTIQUES ET MURS COMMERCIAUX

- Honoraire de location : 10% HT du loyer et charges comprises de la 1ère période triennale de la location à la charge exclusive du locataire.

PARKINGS

- Honoraire de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le locataires.